Projet pédagogique

ACM Eugène D'HALLENDRE

Du 7 au 30 JUILLET 2021

« Un été au farwest »

Direction : Anissa CALLAERT

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION p 3

1.1 Lieu et adresse
1.2 Organisateur
1.3 Modalités d'accès aux accueils
1.4 L'équipe d'encadrement
1.5 Les horaires
1.6 les locaux d'accueil et leur affectation
1.7 Le budget pédagogique
1.8 Les partenariats : CAF et AFNOR (Qualiville)

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL p 11

2.1 Vie quotidienne
2.2 Les activités
2.3 Règles de vie
2.4 Sécurité
2.5 La communication
2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement (à créer).

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL p 17

3.1 Le contexte réglementaire
3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 3 à 6 ans
3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES p 20

4.1 Assurer la sécurité physique, morale et affective
4.2 Favoriser l'autonomie
4.3 Favoriser le développement de l'imaginaire et de la créativité
4.4 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS p 24

5.1 Le thème GLOBAL
5.2 Description du thème, ses déclinaisons
5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge
5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES p 26

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse - Environnement

- L'accueil se fera au sein de l'école Eugène D'Hallendre située au 48 rue Eugène D'Hallendre, 59110, La Madeleine.

  - Environnement communal

- La Madeleine est une commune française de la Métropole européenne de Lille située dans le département du Nord, en région Hauts-de-France. Elle est limitrophe de la ville de Lille. La Madeleine dispose de cinq écoles maternelles publiques, de quatre écoles élémentaires publiques, deux écoles maternelles et élémentaires privés et trois établissements secondaires.

  - Environnement de la structure d'accueil

- Les locaux utilisés lors de l'ACM sont :
  - Une salle de motricité
  - Quatre classes
  - Une cour de récréation
  - La salle des maîtres
  - Le restaurant scolaire

1.2 Organisateur (présentation et rôle)

Organigramme :

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Famille-Enfance-Écoles.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille Enfance Jeunesse Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame BERNASCONI Elodie
Référent(e) de site	Madame CALLAERT Anissa

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme BERNASCONI	Coordinateurs
Mme LEROUX Caroline	Dossiers animateurs – Contrats de travail Interlocutrice API et Dupas Lebeda
Mr SADEK Moustapha	Matériel pédagogique – Fiches sanitaires enfants - Dossiers classeurs administratifs

1.3 Modalités d’accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville ou en Mairie, au service Famille-Enfance-Écoles).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l’extérieur,
- les enfants domiciliés à l’extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
    - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
    - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
    - agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.
Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 – 6 ans.
Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans.
Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l’accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Ne pourront être acceptés en accueil de loisirs que les enfants ayant fait l'objet d'une inscription au moyen du dossier familial unique et d’un prépaiement de l’intégralité du montant des prestations réservées, en mairie ou sur le portail famille.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).
Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »
Toutes ces prestations doivent être préalablement réservées.

1.4L'équipe d'encadrement

- L'équipe est composée de 6 animateurs et 1 bénévole les deux premières semaines, 5 animateurs et 1 bénévole les deux dernières semaines ainsi qu'une directrice tout le long de la période.

Qualités	Noms	Prénoms	Diplômes
Directrice	CALLAERT	Anissa	Stagiaire BAFD, PSC1
Animatrice	EL KOUCH	Inès	BAFA – animatrice référente
Animatrice	DAZIN	Sarah	Stagiaire BAFA
Animateur	BHATT	Kailash	BAFA
Animatrice	NOCLAIN	Marion	BAFA
Animatrice	OUGHERMI	Malika	BAFA
Animatrice	RENAUDON	Etienne	Stagiaire BAFA
Bénévole	FAGOT	Axel	Bénévole

- Les rôles et fonctions de tous (agents, prestataires...)

- **Rôles et fonctions de la directrice :**

FONCTIONS	ROLES
Fonction idéologique et politique	1- Intentions éducatives de l'organisateur (le PEL est le cadre de référence pour les équipes d'encadrement) 2- Clarifier ses propres intentions éducatives et situer son engagement 3- Définir la place des ACM dans le système éducatif et les réinscrire dans le contexte économique et social de la cité 4- Mettre en place un projet pédagogique en cohérence avec les intentions éducatives de l'organisateur
Fonction pédagogique	1- Concevoir, élaborer, écrire, conduire, expliquer, partager, et évaluer un projet pédagogique (référence du centre). 2- Savoir argumenter, défendre et négocier 3- Veiller à l'adéquation entre les intentions éducatives et les activités mises en place 4- Initier et impulser une dynamique 5- Animer et diriger une équipe 6- Mettre en place des modalités d'évaluation identifiables et compris par tous (stagiaire et titulaire) 7- Leur permettre de « s'essayer »
Fonction de formation	1- Déterminer un objectif réaliste et réalisable pour chaque animateur 2- Participer à l'épanouissement et l'accomplissement de l'individu au fil des erreurs et des échanges 3- Aider les animateurs à cerner leurs besoins, leurs envies, leurs

	manques et leurs priorités 4- Les amener à évoluer
Fonction de relations et communication	1- Représenter l'organisateur sur le terrain auprès des élus municipaux, de l'équipe pédagogique, des familles, des administrations et des partenaires. 2- Développer et favoriser le lien avec les familles pour entretenir le lien avec les enfants 3- Diffuser les informations nécessaires aux différentes personnes concernées 4- Mettre en place des moyens pour informer : affichage, réunion, document… 5- Permettre de réajuster et/ou de rectifier 6- Réunions de préparation pour sensibiliser les animateurs au projet, aux attentes, jeux de présentation…
Fonction hygiène et santé	1- Rendre compatible une hygiène alimentaire, une hygiène des locaux et des personnes 2- Recueillir les Projets Individualisés d'Accueils 3- Mettre en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, et à l'hygiène 4- Mise en place du cahier d'infirmerie
Fonction sécurité	1- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants 2- Connaître et appliquer la législation et la règlementation en vigueur 3- Anticiper et prévenir des risques inhérents à la vie quotidienne et aux activités 4- Informer des premières mesures d'urgence 5- Connaître les notions essentielles de responsabilité civile et pénale du personnel d'encadrement et les informer 6- Exercice d'évacuation et point de rassemblement
Fonction administrative et comptable	1- Rassembler et classer les documents administratifs liés au public accueilli et aux personnels (diplômes, certificats médicaux, fiches sanitaires, PAI…) 2- Gestion du budget donné, le présenter et rendre compte à l'organisateur de la dépense totale du budget (devis, commandes) 3- Gestion administrative quotidienne : pointage, effectif à envoyer, présence personnel….
Fonction de garante du patrimoine et du matériel	1- Considérer les locaux et le matériel comme des moyens au service du projet, en les préservant pour le bon fonctionnement de la structure 2- Gérer les locaux, les équipements et le matériel 3- Organiser les rangements en fin de centre

- **Rôles et fonctions de l'animateur**

ROLES	MISSIONS
RESPONSABILITES ET DEVOIRS	- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants - Appliquer les consignes de la hiérarchie - Connaître la règlementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs (hygiène, sécurité…) - Permettre à chacun d'exercer des responsabilités à sa mesure - Respecter l'échéancier (liste de matériel, planning, fiche d'activité…) - Respect stricte du protocole sanitaire
ENCADREMENT DES ENFANTS	- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en pratique (objectifs généraux et moyens d'y parvenir) - Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements, et sur tous les temps de la journée. - Donner en temps réel les informations utiles à la directrice - Accompagner les enfants dans la vie quotidienne - Avoir des connaissances sur le développement physique et moral des enfants, spécificité du public accueilli
ANIMATION	- S'essayer et évoluer tout le long de la session (remise en question) - Aborder la thématique du centre dans les moments de la journée - Privilégier les relations entre les différents acteurs de l'ACM (enfants, parents, animateurs, directrice, personnels communales) - Mener des activités diverses et variées, préparées en amont (sportives, manuelles, expressions…) et adaptées à l'âge et au rythme des enfants, puis les ranger. - Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités - Etre un élément moteur et dynamique dans la gestion du groupe et accompagner les enfants pour qu'ils soient acteurs de l'activité, de ses vacances (montrer l'exemple) - Participation active à tout ce qui est proposé sur le centre (sortie, intervention, grand jeu…) - Respecter le travail des autres membres de l'équipe - Savoir faire face à l'imprévu
ADMINISTRATIF	- Participer à l'élaboration du projet pédagogique et y adhérer - Tenir le cahier du jour à jour - Tenir le cahier d'infirmerie à jour - Présenter avant le centre une copie de son diplôme et de son carnet de vaccination - Participation active à son évaluation en mi-parcours et en fin de période - Justificatif OBLIGATOIRE en cas d'absences en réunion et pendant l'ACM
REUNIONS	- Présence et participation active aux différents types de réunion - Etre force de proposition - Savoir mettre son expérience au profit de l'équipe - Faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants, les animateurs ou la directrice - Etablir le bilan de la fin de journée à partir de 17h

- **Rôle de l'assistante sanitaire**

L'assistante sanitaire sera Anissa Callaert qui a le PSC1. Le coin infirmerie se trouvera dans la salle des maîtres.

- Veiller à ce que le cahier infirmerie soit à jour
- Veiller au contenu des trousses de secours
- Veiller à la prise des médicaments des enfants ayant une ordonnance médicale
- Communiquer les Projets d'Accueils Individualisés auprès de toute l'équipe
- Communiquer les allergies, et les régimes alimentaires éventuels à l'équipe et au personnel de restauration
- Accompagner l'enfant si nécessaire avec les secours
- Gestion des cas Covid et du respect du protocole sanitaire

- **Rôle du chef de convoi**

Le chef de convoi est responsable du convoyage. Il devra donc s'assurer de la conformité du transport et vérifier au bon déroulement de ce convoyage. Le chef de convoi sera Malika Ouerghemi

- Il devra prendre en photo la plaque d'immatriculation du bus et la transmettre à la directrice.
- Il devra prendre connaissance du contrat de transport
- Il devra rappeler la réglementation en vigueur au chauffeur si nécessaire
- Il devra être en possession de la liste des enfants
- Il devra prendre connaissance avec le chauffeur du déroulement du trajet (itinéraire prévu)
- Il devra informer l'équipe des règles à respecter
- Il devra veille à ce qu'aucun enfant ne soit assis sur les places dites interdites, et devra veiller à ce que les animateurs soient placés près de chaque issue de secours
- Il devra veiller à ce qu'aucun animateur ne baisse sa vigilance (endormissement…)
- Il devra rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie
- Il devra veiller tout au long à ce que les enfants restent assis tout au long du trajet, portent leur ceinture de sécurité en permanence, et veiller qu'aucune affaire ne traîne dans l'allée.
- Il devra se renseigner en amont sur l'itinéraire pour les déplacements à pied.

1.5 Les horaires (des encadrants + rôles dans chaque temps)

HORAIRE	TEMPS	ROLES
7h30 - 9h	ACCUEIL REVEIL	L'enfant peut évoluer « seul » sur les différents pôles permanents mis en place (jeux, lecture, dessin…). L'animateur sera chargé du bon déroulement de ces pôles et pourra éventuellement y participer mais il n'en sera pas l'initiateur, il s'agit ici d'un temps à soi, pour soi et non dirigé ou orienté. L'enfant peut également décider de ne rien faire.
9h - 9h30	TEMPS D'ACCUEIL	Différents pôles aménagés : pôle construction, pôle lecture, pôle dessin, pôle jeux. L'animateur sera en charge de ces différents pôles aménagés. Pour l'animateur qui sera à la grille avec la directrice, il s'agira d'un temps d'échange avec les parents sur le déroulement de la journée.
9h30 - 10h	TEMPS DE RASSEMBLEMENT	Un accueil animé est proposé pour lancer la dynamique de la journée. Les animateurs animeront le tableau des humeurs, la fleur chronologique pour donner des repères spatio-temporels aux enfants. Ce temps de rassemblement permettra d'introduire les activités proposées de la matinée.
10h - 11h20	ACTIVITES	L'équipe d'animation encadre les enfants. Elle propose et mène les temps d'activités en assurant la préparation et le rangement du matériel.
11h20 - 11h40	TEMPS LIBRE	L'équipe d'animation doit garantir la sécurité des enfants en toutes circonstances. Ce temps permet aux enfants de se défouler dans la cour de récréation après leurs activités pour respecter la courbe d'intensité.
11h40 - 12h	Passage aux toilettes	Les animateurs accompagneront les enfants aux toilettes et vérifieront qu'ils se lavent bien les mains avec du savon, et qu'ils se les essuient bien.
12h00- 13h	REPAS	Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant goûte son plat sans le forcer à manger. Ils s'assureront de la bonne ambiance et du volume sonore approprié lors du repas.
13h - 15h30	Dortoir pour les enfants en ayant besoin	La sieste est organisée pour l'enfant en ayant besoin (à la demande des enfants). Une histoire courte et adaptée sera lue par les animateurs afin d'accompagner ce temps de sieste. Un animateur restera dans le dortoir pour surveiller les enfants. L'animateur profitera de ce temps pour prendre sa pause, préparer ces activités…
13h - 14h	Temps calme puis Jeux d'autonomies pour les enfants non dormeurs	Les enfants non-dormeurs retourneront dans leur salle et écouteront l'histoire lue. Ils iront ensuite en temps calme à table accompagnés d'une musique. L'animateur profitera de ce temps pour prendre sa pause, préparer ces activités…
14h - 14H30	TEMPS DE RASSEMBLEMENT	C'est un temps où l'animateur réuni les enfants non dormeurs pour introduire son activité de l'après-midi par des petits jeux de groupes (le mannequin, le chef

		d'orchestre…) pour permettre d'attiser la curiosité et l'envie des enfants.
14H30 - 15H30	ACTIVITES	L'équipe d'animation encadre les enfants. Elle propose et mène les temps d'activités en assurant la préparation et le rangement du matériel.
15h30 - 15h45	TEMPS LIBRE	L'équipe d'animation doit garantir la sécurité des enfants en toutes circonstances. Ce temps permet aux enfants de se défouler dans la cour de récréation après leurs activités pour respecter la courbe d'intensité.
15h45 - 16h	Passage aux toilettes	Les animateurs accompagneront les enfants aux toilettes et vérifieront qu'ils se lavent bien les mains avec du savon et qu'ils s'essuient bien les mains.
16h - 16h30	GOUTER	Les enfants prendront le goûter tous ensemble. Le goûter est un temps d'échange entre les enfants mais aussi entre les animateurs et les enfants. Ce temps d'échange permet aux enfants de prendre la parole et d'exprimer leurs besoins et leurs attentes.
16h30 - 17h	RETOUR DES PARENTS	L'équipe d'animation permet l'échange avec les parents. L'équipe n'hésite pas à expliquer le déroulement de la journée de l'enfant.
17h00- 18h30	ACCEUIL DETENTE	L'enfant peut évoluer « seul » sur les différents pôles permanents mis en place. L'animateur sera chargé du bon déroulement de ces pôles et pourra éventuellement y participer mais il n'en sera pas l'initiateur, il s'agit ici d'un temps à soi, pour soi et non dirigé ou orienté. L'enfant peut également décider de ne rien faire.

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

Projection sur la répartition (%) du budget.

Un budget est alloué en début de centre réparti en différentes lignes budgétaires. Il est calculé sur la base des effectifs réels. Toutes les dépenses sont à inclure dans le bilan financier de fin d'accueil.

Le budget alloué par la ville est de 3,40 € par enfant et par jour :

- Prestation : 1,50 €
- Alimentation : 0,20 €
- Matériel : 0,50 €
- Transport : 1,20

LIGNES BUDGETAIRES		
LIGNES	**Budget alloué**	**Budget utilisé**
Alimentaire	**147,2**	**146,56**
Prestations	**1104**	**1100**
Matériel	**368**	**367,75**
Transport	**883,2**	**532,4**
TOTAL	**2502,4**	**2146,71**

1.8 Les partenariats : CAF et AFNOR (Qualiville)

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'usager. Depuis juin 2016, l'activité ALSH du service Famille est certifiée Qualiville (référentiel sur les locaux, délivrance de prestations, respect des délais…) et désormais Marianne.

Le badge, le trombinoscope, la trame du Projet pédagogique, les fiches de suggestions, le BIQ et l'ensemble des procédures proposées sont des outils pour faire vivre et avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, à défaut de compléter un coupon, ils pourront contacter le service Famille-Enfance-Écoles par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne

Développement des moments de la journée (journée type)

HORAIRE	TEMPS
7h30 - 9h	ACCUEIL REVEIL
9h - 9h30	TEMPS D'ACCUEIL
9h30 - 10h	TEMPS DE RASSEMBLEMENT
10h - 11h20	ACTIVITES
11h20 - 11h40	TEMPS LIBRE
11h40 - 12h	Passage aux toilettes
12h00- 13h	REPAS
13h - 15h30	**Dortoir pour les enfants en ayant besoin**
13h - 14h	**Temps calme puis Jeux d'autonomies pour les enfants non dormeurs**
14h - 14H30	TEMPS DE RASSEMBLEMENT : Petits jeu de groupes (le mannequin, le chef d'orchestre…)
14H30 - 15H30	ACTIVITES
15h30 - 15h45	TEMPS LIBRE
15h45 - 16h	Passage aux toilettes
16h - 16h30	GOUTER
16h30 - 17h	RETOUR DES PARENTS
17h00- 18h30	ACCUEIL DETENTE

AR/AD : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, … et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

Le repas : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.
Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Les temps calmes et le dortoir

La sieste est organisée pour les enfants en ayant besoin (à la demande des enfants). Une histoire courte et adaptée sera lue par les animateurs afin d'accompagner ce temps de sieste. Ce temps de sieste permet de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant. Un animateur restera dans le dortoir pour surveiller les enfants. Chaque enfant aura son propre lit qui lui sera attribué du premier jour jusqu'au dernier jour de centre (un plan de dortoir sera fait par l'animateur en charge du dortoir). Pour favoriser l'autonomie, l'animateur encouragera l'enfant à se déshabiller seul et à s'habiller seul. Les enfants se réveilleront par eux-mêmes, et rejoindront leur animateur en salle d'activités une fois habillé.

Le temps calme est nécessaire pour tous les enfants. Les enfants non-dormeurs retourneront dans leur salle et écouteront l'histoire lue. Ils iront ensuite en temps calme sur les tables accompagnées d'une musique douce. C'est un temps qui leur permettra de digérer et de se reposer avant le début des activités. Des activités calmes seront ensuite mises en place par les animateurs.

Le temps libre permet aux enfants de disposer d'un temps en dehors des activités, d'une coupure dans la journée. Un temps à soi et pour soi. Ce temps libre permet aux enfants de s'épanouir seul ou avec les autres enfants sans que ce temps soit impulsé ou dirigé par les animateurs.

Le goûter : les enfants prendront le goûter tous ensemble. Le goûter est un temps d'échange entre les enfants mais aussi entre les animateurs et les enfants. Ce temps d'échange permet aux enfants de prendre la parole et d'exprimer leurs besoins et leurs attentes.

2.2 Les activités

- **Le planning d'activités mis en place par les animateurs**

« Le jeu est l'occupation la plus sérieuse de l'enfant ; la plus frivole étant l'éducation », Albert Brie, *Le mot silencieux*

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance que l'on vous accorde (élus, équipe de direction, parents…). Les enfants sont présents sur l'ACM pour passer de bonnes vacances, vous êtes donc garant de cela. L'activité est donc le meilleur moyen d'atteindre les objectifs mis en place via ce projet pédagogique, tout en garantissant la notion de plaisir pour les enfants.

Les animateurs veilleront à mettre en place un planning d'activités variées (activités manuelles, expression, petits jeux, jeux sportifs…). Le planning d'activités est élaboré dans le but d'atteindre les objectifs de ce projet pédagogique. Ces activités seront préparées et rangées par les animateurs et son groupe d'enfants. Ces activités devront répondre aux besoins et aux attentes des enfants. Les vacances scolaires sont des temps différents du rythme scolaire d'où l'importance de respecter le rythme des enfants pour leur permettre de couper avec les temps scolaires.

- **Les journées exceptionnelles :**

Une journée exceptionnelle aura lieu une fois par semaine, elle sera organisée par les animateurs et sera accompagnée de goûter exceptionnel. Ainsi, tous les enfants d'un

même groupe de vie pourront se retrouver autour d'une animation commune. Ils pourront partager, communiquer, s'entraider.

- La première journée exceptionnelle aura lieu le vendredi 9 juillet, ce sera la journée déguisée accompagnée d'un grand jeu Indiens vs Cow-boys. (Organisé par Kailash et Sarah)
- La deuxième journée exceptionnelle aura lieu le vendredi 16 juillet décembre, ce sera une journée où les groupes rassembleront leurs forces et leurs courages pour réussir les différentes épreuves de la journée à la conquête de l'ouest. (Organisé par Marion et Etienne)
- La troisième journée exceptionnelle sera une journée à Wormhout pour sensibiliser les enfants à la nature et leur faire découvrir différents types d'ateliers de découverte autour de la mare et du bois. (la cheffe de convoi est Malika). Il y aura également un grand jeu proposé (organisé par Inès et Malika)
- La quatrième journée exceptionnelle sera les jeux olympiques du Farwest, où différents ateliers sportifs seront mis en place. (Organisé par la Sarah et Kailash)

- **Les activités des prestataires :**

Des activités dites « de consommation » seront également proposées. L'équipe veillera à être active pour inciter les enfants à participer. Ils veilleront à la sécurité des enfants ainsi qu'à la bonne gestion des prestations. Les prestations seront réalisées en groupe de vie et respecteront les gestes barrières.

- La première prestation sera l'éveil musical où les enfants pourront chanter, découvrir des instruments, se servir de leur corps comme instrument, faire de la musique pour le plaisir…
- La deuxième prestation sera un atelier d'éveil danse permettant aux enfants de s'amuser sur différents types de danse.
- La troisième prestation sera une journée découverte de la nature à Wormhout où seront proposés les ateliers de la mare et du bois. Un pique-nique y sera proposé.
- La dernière prestation sera un spectacle de marionnette proposé par la compagnie La Filoche, Anoki et le totem des émotions. Ce spectacle aura lieu dans la salle de motricité qui sera préparée en amont et divisée en deux parties pour que les enfants de chaque groupe ne soient pas brassés comme nous le contraint le protocole sanitaire.

2.3 La restauration (prestataire API)

Les animateurs accompagneront les enfants aux toilettes et vérifieront qu'ils se lavent les mains. Le temps de restauration est un moment de partage et d'échange entre les enfants et entre les animateurs. Les enfants pourront se placer seuls à leur table de groupe. Les animateurs resteront vigilants à ce que chaque enfant goûte le plat proposé, sans jamais le forcer à manger. Les animateurs montreront l'exemple en goûtant eux aussi à chaque plat proposé.

Le Projet d'Accueil Individualisé alimentaire sera également mis en place selon le protocole alloué.

2.4 Règles de vie

Les règles pour les enfants
Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :
Ce que dit la loi Française :
La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :
Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.
Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains…).
Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.
Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat…). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux…), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

2.5 Sécurité : procédures de la Ville

PROCEDURE	DEMARCHES A SUIVRE
ABSENCE DE LA DIRECTRICE	La directrice doit former un animateur au fonctionnement de la Ville, l'animatrice référente sur cet ACM sera Inès EL KOUCH L'animatrice référente saura : • Utiliser les différents outils • Communiquer les effectifs de restauration (enfants et adultes) et goûter pour les maternelles (pas de goûters pour les adultes) • Pointer les enfants présents sur la tablette • L'animatrice devra être joignable et rendra compte du déroulement de l'accueil, elle contactera le coordinateur extrascolaire au 06.30.37.25.79 pour tout problème de nature organisationnelle.
ENFANT MALADE	Vérifier son état physique • Si l'enfant peut rester dans la salle, il faudra prévenir le parent de son état de santé en fin de journée. • Si l'enfant ne peut pas rester dans la salle, mettre le groupe en sécurité, déplacer l'enfant jusqu'à l'infirmerie, appeler les parents et donner les premiers soins
RETARD PARENT	• A 18h30 : Téléphoner à la famille pour savoir quand les parents arrivent. S'ils ne répondent pas, contacter les personnes autorisées à récupérer l'enfant. • A 18h45 : Si personne ne répond et vient chercher l'enfant, contacter la police municipale. • Faire signer le cahier d'évènement, en indiquant l'heure à laquelle l'enfant est parti
ENFANT BLESSE	• Si la plaie est superficielle : un animateur soigne l'enfant • Si l'enfant a besoin de soins médicaux : Contacter les pompiers (18) ou le SAMU (15) selon la gravité de la situation, préparer la fiche sanitaire, prévenir les parents et suivre les recommandations des professionnels
EVACUATION INCENDIE	• Déterminer les « guide file » et « serre-file », rôles de chacun des membres de l'équipe. • Prendre en compte toutes les personnes présentes : prendre le listing des enfants présents et la tablette, la composition de l'équipe présente, les fiches sanitaires • Déclencher l'alarme incendie(les consignes générales doivent être affichées)et appeler les pompiers, s'identifier, garder la liaison avec eux, indiquer le chemin le plus court pour rejoindre le groupe.¬Rejoindre les lieux de rassemblement. • Faire le point sur les effectifs. Si certains manquent à l'appel, transmettre la liste aux pompiers. • Echanger avec les pompiers sur les consignes éventuelles supplémentaires, indiquer les zones de coupure des fluides (si connues).
FUITE DE GAZ	• Activation de la procédure pour fuite de gaz avérée ou soupçonnée durant un temps d'accueil périscolaire ou de loisirs - A la demande expresse des sapeurs-pompiers - A la demande expresse de l'opérateur de réseau de gaz - A la demande de la municipalité suite à une consigne d'un des

	deux • Mise en sureté des lieux par les équipes de secours • Mise en sureté dans les locaux (salle de confinement)
PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE	• Lors de la réunion de préparation du samedi, chacun connaîtra le rôle qu'il jouera, et tout le monde connaîtra le rôle de chacun (fiche à réaliser et à afficher)

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.
Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

LE PROTOCOLE SANITAIRE

Le lavage des mains	Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 20 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte. Le lavage doit être réalisé, à minima : • A l'arrivée ; • Avant de rentrer dans leur salle de groupe, notamment après les récréations ; • Avant et après chaque repas ; • Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; • Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; • Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ; • Le soir avant de rentrer chez soi.
La distanciation physique	• Respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. • Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.) • 2 groupes seront constitués qui ne pourront être brassés pendant toute la durée de l'ACM
Le port du masque	• Le port du masque chirurgical (les masques en tissus ne sont pas autorisés) est obligatoire pour les encadrant et toute personne pénétrant dans les locaux (personnel communal, prestataire…) • Les masques seront fournis par l'organisateur pour les encadrants à raison d'un toutes les 4 heures.
Limitation du brassage des	• L'objectif est de limiter les croisements des enfants entre les différents groupes.

enfants	• Une salle sera attribuée à chaque groupe pour limiter les déplacements au strict nécessaire (toilettes, cour de récréation, restaurant scolaire…) • Les récréations devront être organisées par groupes de vie en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière. • Les toilettes seront divisés en trois groupes distincts (affichage par groupe)
L'accès aux locaux	• Les parents ne pourront pas pénétrer dans les locaux, ils déposeront leurs enfants à la grille où un animateur les réceptionnera et les déposera dans leur salle d'activité • Une démarcation au sol est prévue par l'organisateur afin de respecter les distanciations physiques

2.6 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, …).
Chaque enfant recevra, en main propre, un planning individuel sur lequel apparaîtront de manière visible les activités concernant son groupe.
Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

2.7 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 **Le contexte réglementaire (DDCS/Lois/Ville)**

L'équipe doit être composée d'au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA ou équivalence, 30% d'animateurs stagiaires et 20% maximum d'animateurs non diplômés

Pour les ACM, le taux d'encadrement pour des enfants âgés de 3 à 6 ans est 1 animateur pour 8 enfants sur la structure et 1 animateur pour 5 lors des sorties piscines

3.2 **Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans**

DEVELOPPEMENT	BESOINS ET INTERET	ATTITUDE DE L'ANIMATEUR
PHYSIOLOGIQUE	Besoin de se nourrir Besoin de se dépenser, d'explorer Besoin de dormir, de se reposer Besoin d'alternance entre les activités physiques et activités calme Besoin fréquents de changement d'activités Besoin de s'exprimer	L'animateur devra respecter la courbe d'intensité du rythme de l'enfant L'animateur proposera un panel d'activités variées (activités manuelles, expression, sportives…) L'animateur organisera des temps d'échanges (tableau des humeurs, temps de rassemblement
PSYCHOMOTEUR	Besoin de bouger, d'être en mouvement Besoin de limites physiques Besoin d'autonomie, de jouer seul par moment Découverte de son corps Eveil des sens Besoin d'imiter pour se construire, faire comme les grands pour devenir grand	Donner des limites physiques à l'enfant qui ne ressent pas la fatigue mais sait l'exprimer L'animateur devra se montrer patient, devra se répéter de nombreuses fois L'enfant est dans la découverte de son corps, il est curieux et peut comparer son corps avec celui de ses camarades. Il se pose des questions. L'enfant n'a pas la notion de pudeur (les toilettes sont mixtes). L'animateur restera vigilant en toutes circonstances.
INTELLECTUEL	Acquisition du langage Découverte du monde et du « pourquoi » Grande curiosité Développement de l'imaginaire	L'animateur devra utiliser des mots simples et compréhensibles. Il devra lui donner de vraies réponses à ses questions et éviter de lui mentir Aider à l'apprentissage par la stimulation, l'encouragement… Il devra éviter de faire tout à sa place mais plutôt l'inviter à faire avec lui Il devra mettre en valeur ses travaux Il aménagera différents pôles
AFFECTIF	Difficulté de la séparation de ses parents Besoin de relations rassurantes	Une vigilance sera requise pour l'animateur, il devra veiller à ne pas prendre la place du parent. Il

	Besoin de cadre clair et net Besoin d'habitudes Besoin de stabilité (points de repères spatio-temporel)	peut donner de l'affection à un enfant mais il faut qu'elle soit contrôlée et juste pour chaque enfant Il devra sécuriser, valoriser, créer un climat de confiance L'animateur est un repère pour l'enfant L'animateur ne devra pas accepter le chantage, les caprices
SOCIAL	Besoin de jouer seul et à son rythme à certains moments de la journée Besoin de justice Grand sens de la propriété, premiers contact avec la vie en collectivité	L'animateur ne devra pas imposer le partage mais le suggérer Il devra considérer l'enfant dans son individualité partageant la vie quotidienne du groupe

3.3 **La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil**

La première fonction de l'animateur en ACM est d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Elle recouvre un champ très vaste. Elle concerne la qualité de l'alimentation et de l'hygiène, l'équilibre affectif et le bien-être. La bienveillance et la bientraitance sont indispensables au bien-être de l'enfant, à son épanouissement, à son émancipation, à sa construction mentale mais également à l'influence d'une autorité saine. La bienveillance permet de développer et favoriser la confiance, l'épanouissement, le plaisir ou la coopération...La bienveillance exige donc pour l'équipe pédagogique d'interroger leurs pratiques, leurs langages... mais aussi de mettre en œuvre des activités adaptés qui accompagneront leur public dans la construction de leur identité en tant qu'individu et au sein d'un groupe.

3.4 **Accueil d'un enfant porteur de handicap**

Selon le règlement : *La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.*

3.5 **Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)**

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :
« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

– Conditions d'accès à la prestation
Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités
Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.
L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.
Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.6 **Outils spécifiques à l'accueil des maternelles**
La ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- Une fleur chronologique. Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme …). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.

- Un tableau des humeurs. Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.

- Une charte de vie également personnalisable. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensembles les règles de leur groupe.

- Des affiches d'identification des locaux. Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- **Favoriser la *construction de la personnalité des enfants et des jeunes*.**

Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- **Développer la notion de *respect de soi, des autres et de son environnement*.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.
L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter l'environnement.

- **Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de *solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté*.**

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.

- **Favoriser la *mixité sociale***

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- **Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux* et l'apprentissage de la vie collective.**

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des séjours courts dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

***

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance* :

La volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs… au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène…)

- *Enfance :*

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte, des autres, d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne (***outils F : schémas de réflexion***)

Voici les objectifs déclinés dans le cadre de l'accueil :

4.1 Objectif 1 : Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants

➔ SECURITE PHYSIQUE

- Nous favorisons l'autonomie de l'enfant par sa responsabilisation par les petites tâches de la vie quotidienne en aménageant l'espace en variant les différents ateliers (coin jeux, coin lecture, jeux de construction, coin dinette, coin dessin…)
- L'animateur favorise la prise de conscience de l'importance de l'hygiène (passages aux toilettes réguliers)
- Nous veillons à ce qu'ils se sentent estimés, rassurés, écoutés et respectés, tout en sachant détecter et désamorcer les conflits. L'animateur doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu et à l'intérieur d'un groupe. Il respecte dans la mesure du possible le choix de l'enfant.
- Nous adaptons l'activité aux tranches d'âges et aux individus.
- L'animateur du groupe aura en permanence sa trousse de secours avec lui (peu importe où il se trouve sur la structure) pour être réactif à tous incidents.
- **Respect strict du protocole sanitaire**

➔ SECURITE AFFECTIVE

- Il est important de gérer avec prudence les tendres effusions ainsi que l'attachement, dans les deux sens. Nous ne sommes pas leurs parents, nous devons donc veiller à être équitable, juste et ne privilégier aucun enfant.
- Nous nous assurons de créer un climat d'écoute et de confiance sain où chacun pourra s'exprimer librement sans craintes et où il sera entendu et écouté afin de répondre, dans la mesure du possible, aux attentes et aux besoins des enfants dont nous avons la charge (tableau des humeurs).
- Nous favorisons le lien et les échanges avec les familles (affichages à la grille, boîtes à suggestion)

➔ SECURITE MORALE

- Identifier ce qui est conforme ou non à l'intérêt général. Nous devons nous assurer que chaque enfant trouve sa place dans le groupe, qu'il se sent en droit de faire les mêmes choses qu'un autre enfant mais aussi en interdiction face à certaines autres choses. Cette mission nous rappelle qu'il y a des règles, des lois qui doivent être respectées et inculquées. Nous pouvons effectivement estimer qu'il y a des bonnes ou des mauvaises actions pour la communauté favorisant ainsi la construction citoyenne de chaque enfant.

- La notion de laïcité contient celle de respect et d'une façon générale l'éducation. Il est donc important de veiller à notre langage, notre tenue vestimentaire.

4.2 Objectif 2 : Favoriser l'autonomie de l'enfant

➔ Favoriser l'accès aux activités pédagogiques, ludiques, innovantes et variées.

- L'animateur met en place des activités ludiques qui améliorent chez l'enfant la motricité fine pour développer le potentiel créatif et artistique des enfants (activités manuelles), la coopération et l'adaptation (activités sportives), les perceptions sensorielles (activités d'expressions). L'animateur propose un panel d'activités divers et variés, et veille à la mise en application de toutes ces activités dans le planning, tout en respectant la courbe d'intensité. Ces différentes activités permettent la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe. Ces différentes activités seront réfléchies par les animateurs et sortiront un peu du « déjà vu », en rapport avec la thématique, tout en s'assurant que chacun y trouve sa place.
- L'animateur devra préparer en amont son activité et veiller à son rangement (préparation de la salle, préparation du matériel, modèle d'activité proposé).
- L'animateur mettra en place un pôle d'autonomie durant son activité. Ce pôle permettra à un enfant qui ne souhaite pas faire l'activité proposée de réaliser une activité manuelle avec différents matériaux.

➔ VIGILANCE

- L'animateur est vigilant. Il est attentif à ne pas mettre les enfants en situation d'échec, et veille à la participation active de chacun pour qu'aucun enfant ne soit laissé de côté tout en favorisant la rencontre avec l'autre, pour que chacun trouve sa place dans le groupe tout en gardant sa propre identité.

➔ RYTHME DE L'ENFANT

- Nous respectons le rythme de l'enfant, en permettant à l'enfant de se sentir bien au centre de loisirs en mettant en place un lieu de vie agréable, adapté et respecté par tous, permettant à l'enfant de s'approprier leur espace, afin de respecter les rythmes et les besoins différents selon les âges et les besoins (respect de la courbe d'intensité).
- Permettre la récupération et le repos après l'effort. L'équipe restera donc très vigilante et attentive aux signes de fatigue et de surexcitation des enfants.
- L'autonomie est une progression constante chaque enfant ira à son rythme, dans la mesure de ses capacités. L'animateur n'hésitera pas à encourager les enfants, tous ses efforts même les plus petits

➔ **VIE EN COLLECTIVITE**

- Sensibiliser à la vie en collectivité, ses règles, ses contraintes et ses limites. Il est nécessaire de concevoir et d'organiser la vie quotidienne comme une animation fait par et pour les enfants. Les animateurs doivent amener les enfants à être acteur de leur vacance.
- Favoriser la mixité fille/garçon dans la vie collective et les activités, en développant l'entraide, la coopération, le contact, le collectif, la communication et le partage entre les enfants.
- Mise en place de différents outils pour aider l'enfant à se repérer : charte de vie constituée avec les enfants lors du premier jour de centre de manière ludique, temps de parole et d'échange autour du tableau des humeurs matin et/ou soir, fleur chronologique permettant à chaque enfant d'avoir un repère spatio-temporel. Il y aura également des affichages couleurs disposés au toilette, à la cantine, les salles d'activités pour que l'enfant se repère dans son groupe.
- L'enfant peut évoluer « seul » sur les différents pôles permanents mis en place. L'animateur sera chargé du bon déroulement de ces pôles et pourra éventuellement y participer mais il n'en sera pas l'initiateur, il s'agit ici d'un temps à soi, pour soi et non dirigé ou orienté.
- Journée type approprié au public visé : temps d'accueil échelonné, temps d'activité, temps calme

4.3 Objectif 3 : Favoriser le développement de l'imaginaire et la créativité

5 **En favorisant le rêve et l'imaginaire**

- Les enfants seront plongés dans un autre cadre que celui du temps scolaire. Il est très important de plonger les enfants dans la thématique proposée sur cet ACM.

- Les animateurs devront chacun préparés au minimum 4 affiches et une décoration en volume. C'est aussi inciter les animateurs à chercher plus loin ce qu'ils peuvent mettre en place pour émerveiller les enfants (décoration de centre, déguisements…) afin de mettre en place un imaginaire collectif.

➔ **Susciter l'intérêt des enfants**

- Sensibiliser les enfants sur les temps d'activités. Les activités devront toujours « coller au thème ». Les animateurs ne devront pas hésiter à sensibiliser les enfants autour d'un livre, une photographie, un jeu, un modèle d'activité…

- Un mur d'expression sera mis en place : des fresques blanches seront accrochées dans chaque salle pour que les enfants puissent exprimer leurs talents d'artistes « sans consigne »

-> Utiliser et mettre en valeur les travaux des enfants

* Cela permet de consolider la confiance en soi, de développer l'imaginaire des enfants. Cela permet aux enfants d'exprimer leurs sentiments à leurs parents, d'expliquer les consignes de l'activité…

4.4 Objectif 4 : Favoriser la découverte de la nature

➔ **Sensibiliser à l'environnement**

- Appréhender la nature, la faire découvrir par d'autres connaissances : les sens, l'imaginaire, les coutumes. Le but étant d'utiliser la nature comme une source d'inspiration par le biais de différents types d'ateliers (musique, arts plastiques, découverte, rallye photo…)

- Ils pourront s'essayer au land art (création artistique à base d'élément naturel qui se trouve aux alentours), nature et arts en découvrant différentes représentations de la nature dans les arts (artistes, techniques, civilisations…)

➔ **Favoriser une meilleure compréhension des milieux qui nous entourent**

- Découvrir l'origine des plantes et des animaux dons nous dépendons.
  Le centre éducation nature de Wormhout proposera deux ateliers aux enfants : autour d'un plateau de jeu, les enfants seront répartis en petits groupes pour découvrir les habitants de la mare. Puis, sous forme de rallyes aux multiples épreuves, les enfants à l'aide de leur 5 sens pourront découvrir le milieu qui les entoure dans les bois.

4.5 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques (à créer par les animateurs).

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 **Le thème GLOBAL**

Le thème choisi est « Un été au Farwest ». Ce thème invite à suivre des aventures sur le territoire du Farwest. Ce thème rappellera par des éléments de décoration différents éléments qui ont marqué l'histoire de la conquête de l'ouest. Il rassemblera les tipis des indiens et les plaines du Farwest. Ce thème permet de voyager et de s'imaginer les déserts, les cactus, les canyons de roches rouges, les bisons…

5.2 **Description du thème, ses déclinaisons**

Ce thème permettra aux enfants de développer leurs créativités, leurs curiosités et leurs imaginaires. Il leur permettra également de découvrir la nature et tout ce qui l'entoure par le biais des activités manuelles, des activités sportives et des prestations. Ce thème permet aux enfants d'être sensibiliser à la nature, à des coutumes, et à un autre monde que celui qu'ils connaissent.

Chaque activité devra être adaptée au public, à la thématique et aux consignes de sécurité. Pour plonger les enfants dans cet univers, les animateurs prépareront la décoration du centre entièrement dédiée à la thématique (affiches, décorations en volume, tipis, déguisements, livres…)

5.3 **Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge**

- L'animateur met en place des activités ludiques qui améliorent chez l'enfant la motricité fine pour développer le potentiel créatif et artistique des enfants (activités manuelles), la coopération et l'adaptation (activités sportives), les perceptions sensorielles (activités d'expressions). L'animateur propose un panel d'activités divers et variés, et veille à la mise en application de toutes ces activités dans le planning, tout en respectant la courbe d'intensité. Ces différentes activités permettent la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe. Ces différentes activités seront réfléchies par les animateurs et sortiront un peu du « déjà vu » et en rapport avec la thématique, en s'assurant que chacun y trouve sa place.
- L'animateur devra préparer en amont son activité et veiller à son rangement (préparation de la salle, préparation du matériel, modèle d'activité proposé)
- Des noms de groupes ont été trouvé pour correspondre au thème proposé : Les indiens, les cow-boys.
- La décoration du centre sera entièrement dédiée au thème pour plonger les enfants dans l'univers de la thématique, les animateurs se déguiseront pour le premier jour de centre et pour les journées exceptionnelles. Ils n'hésiteront pas à aborder la thématique dans tous les moments de la journée (sensibilisation)

5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La directrice reste toujours disponible avant, pendant et après le centre pour toutes questions relatives à l'intérêt de l'ACM. Les animateurs sont libres d'évoluer et de s'essayer tout au long de la session. Chacun doit respecter les consignes de la hiérarchie et s'appuyer sur ce présent projet pour atteindre au maximum les objectifs pédagogiques.

Les évaluations sont des outils indispensables et nécessaires qui déterminent les attentes et les besoins de la direction. Cela permet de consolider, acquérir ou améliorer certaines compétences inhérentes au métier d'animateur. Ces évaluations sont mises en place pour établir des critères que les animateurs doivent respecter.

Chaque soir, nous établissons un bilan de la journée avec les animateurs et tâchons de trouver des solutions adéquates aux diverses situations rencontrées. Nous mettons tout en œuvre pour que chaque enfant passe de merveilleux moments en compagnie de l'équipe d'animation, et que chacun respecte le rythme et les besoins de chacun.

Une évaluation mi-parcours et de fin de parcours sera proposée pour chaque animateur diplômé et stagiaire. Les animateurs stagiaires auront chacun un entretien individuel avec la directrice afin de fixer les attentes mutuelles, les interrogations…